



Boulogne-sur-Mer,
9 janvier 2020

L'édito

Adhérez au Snes-Fsu !

Le Snes-Fsu ? C'est tout simplement l'organisation majoritaire du second degré qui a démontré l'injustice de la retraite par points (le simulateur, c'était nous !), mais qui est aussi celle qui porte l'exaspération de la profession face aux réformes du lycée et du bac.

Ou celle encore qui, en pleine crise sanitaire et jusqu'à la réouverture des établissements, est parvenue à assurer une continuité syndicale précieuse quand l'Institution s'embourbait dans l'injonction contradictoire permanente : la covid 19 ne nous a pas empêché.e.s de continuer à informer sur leurs

droits professeurs, CPE, PsyEN, AESH et AED ; d'intervenir auprès des services académiques ou encore de dénoncer le « profbashing ».

En cette rentrée particulière, le Snes-Fsu et ses élu.e.s vous défendront – y compris sur le plan juridique – contre la réforme de la fonction publique qui a créé l'opacité totale sur les mutations 2020, et prévoit de l'organiser sur l'avancement et les promotions pour 2021.

Présent dans la quasi-totalité des établissements, le Snes-Fsu est par conséquent le mieux placé pour vous

aider et vous protéger dans le quotidien des établissements : vous aider à créer du collectif pour peser sur les conditions de travail, et faire en sorte que la parole des personnels et leur expertise professionnelle soient prises en compte.

Se syndiquer au Snes-Fsu c'est être protégé.e contre les pressions et c'est aussi la garantie de pouvoir s'exprimer librement face à une hiérarchie locale pressée de faire obéir, au mépris de nos métiers, plutôt que de servir l'intérêt général.

■ Jean-François Carémel

Le Snes-Fsu,
une force incontournable,
un repère au quotidien.



Le SNES, pour agir ensemble



Enjeux et actions

Collèges, lycées... mêmes combats !

Autonomie des établissements

CONTRE l'autonomie locale de gestion de la pénurie...

« L'autonomie » est avant tout un outil pour réduire les horaires et diminuer les moyens des établissements.

- ▶ La réforme Chatel du lycée (2010) a instauré la gestion locale d'une part importante de l'horaire disciplinaire (fin des dédoublements fléchés). Elle a renforcé le conseil pédagogique, et la gestion locale de la pénurie de moyens.
- ▶ En 2015, mêmes recettes, mêmes effets avec la réforme Vallaud-Belkacem du collège, instaurant les EPI, l'AP, les options budgétées sur la « marge ».
- ▶ La dernière réforme du lycée ne fait qu'amplifier l'autonomie des établissements : suppression des séries et grilles horaires sans dédoublements, sans AP, sans options...

... POUR un cadre national !

Toutes ces réformes ont été dénoncées par le Snes-Fsu, mais approuvées par le Sgen-cfdt et le SE-unesa (qui n'ont pas voté la dernière au motif qu'elle n'allait pas assez loin...)

Le Snes-Fsu demande :

- ▶ Des horaires fixes et fléchés pour les dédoublements afin que les collègues n'aient pas à gérer la pénurie.
- ▶ Des moyens fléchés pour les options et les sections euro.
- ▶ La réintroduction de séries renouvées en lycée général.

Le Snes-Fsu a proposé toutes formes d'actions contre ces réformes, de la pétition à la grève, réussissant ainsi à en limiter certains de ses aspects.

Il continue à vous accompagner sur le terrain pour tenter d'en neutraliser les effets.

Carrière

CONTRE l'opacité et les passe-droits...

Le Snes-Fsu est un recours pour les personnels face à la hiérarchie.

Le Snes-Fsu s'oppose :

- ▶ Aux inspections aléatoires en fonction des agendas des inspecteurs, des disciplines ou de l'éloignement géographique.
- ▶ Aux pressions locales des chefs d'établissement.
- ▶ Aux choix arbitraires, pour promouvoir quelques-un.e.s à la classe exceptionnelle au détriment de tou.te.s les autres sous couvert d'un « mérite » (revendiqué par le SNALC) à géométrie variable selon le bon vouloir de l'administration.

... POUR la transparence et l'équité !

- ▶ Le Snes-Fsu défend l'égalité de traitement des personnels tout au long de leur carrière et non au gré d'un « mérite » reconnu de façon aléatoire.
- ▶ Nous revendiquons la déconnexion totale entre l'avancement de carrière et l'évaluation.
- ▶ Nous militons pour une carrière accélérée, se déroulant sur les trois grades. Après avoir obtenu l'accès à la hors-classe pour tout.te.s les collègues, nous entendons faire de la classe exceptionnelle un débouché de carrière pour tout.te.s.

Nous avons des droits parce que nos carrières sont notre acquis. Vous pouvez vous appuyer sur les militant.e.s et élu.e.s du Snes-Fsu pour vous conseiller et défendre vos droits.

Liberté pédagogique

CONTRE l'imposition de « bonnes pratiques officielles »...

La hiérarchie (et parfois certain.e.s collègues se pensant détenteurs de la vérité pédagogique) n'a de cesse de vouloir nous imposer des « bonnes pratiques », des méthodes d'évaluation « officielles » :

- ▶ En érigeant en professionnels méritants ceux ou celles qui se plient à ces injonctions.
- ▶ En poursuivant des objectifs managériaux, bien plus qu'en cherchant l'intérêt des élèves (quand évalue-t-on l'efficacité pédagogique de ces « bonnes pratiques ?...)

... POUR le respect de la liberté pédagogique des enseignant.e.s !

Le Snes-Fsu demande :

- ▶ Une liberté pédagogique respectée, loin de toute pression (y compris en cas de crise), pour garantir l'indépendance du savoir face à l'autorité politique.
- ▶ Des programmes nationaux pour assurer l'équité de l'instruction partout dans le territoire.

Le Snes-Fsu propose :

- ▶ Des stages pédagogiques pour nourrir la réflexion.
- ▶ Un observatoire des programmes, et des listes et groupes disciplinaires pour débattre et se tenir informé.e.s.

Le Snes-Fsu fait confiance aux collègues, qui sont concepteurs/conceptrices de leurs pratiques professionnelles.

Examens

CONTRE le contrôle local et les petits arrangements...

Les sessions « covid-19 » du bac et du brevet ont été l'occasion d'observer les multiples dérives auxquelles le contrôle local peut donner lieu.

En lycée, pour le bac 2020 :

- On a vu des courriels de parents pour revenir sur les moyennes des 1er et 2ème trimestres...
- ... Et des pressions de chefs d'établissements craignant pour les taux de réussite de leur établissement...
- La réforme du lycée fait reposer le bac pour moitié sur du contrôle local : ça promet !

En collège, pour le DNB 2020 :

- Les moyennes, figées après les conseils de classe, ont échappé aux pressions locales...
- ... Mais les bilans de fin de cycle, transversaux et abscons, ont permis les bidouillages habituels.

... POUR des examens garants d'un diplôme national !

Le Snes-Fsu demande :

pour le lycée :

- La suppression définitive des E3C et du contrôle continu, et le retour à des épreuves terminales, nationales et anonymes.
- La suppression de parcoursup, procédure opaque de sélection généralisée, en lien avec la réforme du lycée et du bac.
- Une réforme du bac faite avec les personnels.

pour le collège :

- L'évaluation par le DNB de toutes les disciplines enseignées, par le biais d'un contrôle continu ou d'épreuves terminales, et sans les hiérarchiser.
- L'abrogation du bilan de fin de cycle, qui sert à imposer une évaluation transversale « par compétences », contre les programmes disciplinaires nationaux.
- L'abrogation de l'oral du DNB (qui n'a pas d'ancrage disciplinaire fort), qui n'a qu'une valeur locale.

Mutations

CONTRE l'opacité et les bidouillages...

Avec la fin du paritarisme, le gouvernement a fait fi de plus de 50 ans de progrès social.

Cela entraîne :

- Le développement des postes profilés et affectations arbitraires.
- L'opacité dans les opérations de gestion de la mobilité des personnels : non affichage des barres d'affectation et absence de possibilité de vérifier que les droits de chacun sont respectés.
- Des postes vacants non mis au mouvement : lorsque les élu.e.s du Snes-Fsu parvenaient à réinjecter un poste au mouvement, c'était la mutation d'une dizaine de personne qui était améliorée.
- Des erreurs sur le mouvement : erreurs de barèmes, d'affectation, etc.
- L'isolement dans les opérations de mobilité : jusqu'au jour des résultats, les collègues sont laissés.e.s seul.e.s face à l'administration pour gérer leur mutation et contester les erreurs.

... POUR la transparence et l'égalité de traitement !

Le Snes-Fsu défend :

- L'égalité de traitement et la transparence dans la gestion des opérations de mobilité, avec des règles de gestion claires et équitables.
- Le retour au paritarisme pour garantir le respect des droits de chacun.

Le Snes-Fsu réclame le retour à un système démocratique et transparent. Le Snes-Fsu invite tout.te.s les collègues non satisfaits sur leur premier vœu à l'issue des résultats à formuler un recours : le recours est le seul moyen pour les collègues de s'assurer qu'ils/elles n'ont pas été lésé.e.s dans leurs droits. C'est aussi un outil pour défendre ses droits et collectivement en acquérir de nouveaux !

Travail en équipe

CONTRE la bureaucratisation de nos métiers...

Au nom de l'autonomie des établissements, les chefs d'établissement sont encouragés à devenir de véritables « managers » et à piloter le travail des équipes pour mieux le contrôler et appliquer les réformes.

- **Le travail collectif est conçu de façon verticale** et les personnels sont vus comme de simples exécutants.
- **Les tentatives sont nombreuses de créer des hiérarchies intermédiaires**, en s'appuyant sur des fonctions existantes qui s'alourdissent (PP, coordonnateurs), ou des indemnités (IMP) qui mettent en concurrence et divisent.

... POUR le travail en équipe pluridisciplinaire !

Le Snes-Fsu défend une conception du travail en équipe organisé hors du regard hiérarchique, sur la base du volontariat : les personnels doivent rester maîtres des modalités d'organisation de leur travail.

- **Pour garantir le respect des missions de toutes les catégories de personnels** (professeurs, CPE, PsyEN, AED, AESH), titulaires comme non-titulaires, et la prise en compte de leur expertise.
- **Pour obtenir des temps de concertation intégrés aux services**, avec des ordres du jour définis par les collègues.

Loin des injonctions hiérarchiques diverses, ce sont la liberté pédagogique et l'autonomie professionnelle qui permettent au système scolaire de s'améliorer, ou tout simplement de « tenir » en cas de crise...

Adhésion

Pourquoi se syndiquer ?

Adhérer, c'est renforcer la légitimité de notre syndicat, qui repose sur la confiance que lui font les personnels. C'est être plus fort individuellement et collectivement.

C'est disposer des outils collectifs pour prendre la défense des collègues et de nos métiers, ensemble. En cas de problème individuel urgent, de besoin d'information sur une situation personnelle, pouvant nécessiter la contestation d'une décision administrative, le Snes-Fsu peut prévenir rapidement ses adhérent.e.s, car il

dispose de leurs coordonnées (et seulement des leurs). Le Snes-Fsu ne peut agir et défendre les personnels que s'il en a les moyens matériels (les adhésions assurent plus de 95 % de nos ressources) : sans adhérent.e.s, sans cotisations, l'outil collectif ne peut exister !

Le syndicat n'existe que par la participation et l'action des syndiqué.e.s. Il ne peut agir que parce que les syndiqué.e.s le font exister au quotidien ! ■

Comment se syndiquer ?

Vous pouvez donner le bulletin d'adhésion (téléchargeable sur le site www.lille.snes.edu) au trésorier du Snes-Fsu de votre établissement ou le renvoyer directement au Snes-Fsu de Lille. Vous pouvez aussi vous syndiquer en ligne pour une adhésion immédiate. En adhérant dès la rentrée, il est possible de payer en 10 fois. Vous recevrez ensuite une attestation permettant d'obtenir un crédit d'impôt de 66% du montant de la cotisation. ■

Des militant.e.s qui sont avant tout vos collègues

Les syndicats reçoivent des décharges pour exercer leur activité syndicale, en fonction de leurs résultats aux élections professionnelles. Contrairement à d'autres organisations qui font le choix d'avoir des responsables entièrement déchargé.e.s de cours, tou.te.s les militant.e.s du Snes-Fsu continuent d'exercer dans leur

établissement : dans l'académie, 35 camarades bénéficient ainsi d'une décharge n'excédant pas le mi-temps et représentant en moyenne 2 à 5 h. Les responsables syndicaux/ales sont des collègues en activité : les permanences sont donc fermées pendant une partie des vacances (contact par courriel et facebook possible en cas d'urgence). ■

Les permanences

(209, rue Nationale à Lille)

Du mardi au vendredi : 14h30 à 17h30

Les permanences sont généralistes et peuvent traiter la plupart des situations, mais vous pouvez discuter avec les responsables de votre catégorie et d'un secteur précis aux jours suivants :

Mardi

AED / Collège / CPE / Documentation
Emploi/Carrière* / Lycée / Stagiaires

Mercredi

AED / Collège / CPE / Education prioritaire
Emploi/Carrière / S1/CA / Stagiaires

Judi

Collège / Education prioritaire / Lycée / S1/CA
Emploi/Carrière / Futur.e.s retraité.e.s

Vendredi

AED/AESH / Collège / FCA (GRETA-UFA)
Futur.e.s retraité.e.s / Lycée / Non titulaires

* Mutations, hors-classe...

Psq-En : prendre contact par mail

Section académique du SNES-FSU

209 rue Nationale
59000 Lille

➤ Tél : 03 20 06 77 41

➤ Mail : s3lil@snes.edu

➤ facebook :

www.facebook.com/snesdelille

➤ twitter :

www.twitter.com/snesdelille

➤ site : www.lille.snes.edu

L'agenda (provisoire) du SNES-FSU

les instances

■ jeudi 10 septembre de 10h à 17h

CA de rentrée

(lieu : voir le site : lille.snes.edu)



Les stages et réunions 2020-2021

Consultez régulièrement le site : www.lille.snes.edu

Les stages FSU

➔ Education (en début d'année scolaire).

➔ Conditions de travail (décembre).

➔ Droits et libertés (les enjeux démocratiques, droit de manifester, violences policières, « dialogue social ») début 2021.

Les stages SNES

■ mercredi 2 septembre 14h à 17h

au local du SNES académique,
209 rue Nationale à Lille

➔ réunion TZR

En dépit de la difficulté de prévoir les conditions dans lesquelles se fera la rentrée, le Snes-Fsu programmera toute une série de stages :

➔ **droits syndicaux** : la crise sanitaire ayant soulevé de nombreux questionnements sur les obligations de service (problématique du présentiel/distanciel notamment).

➔ **animation de la vie syndicale** en collège ou en lycée

➔ **stages spécifiques** : collège, AED, CPE, CA...